

**COMPTE RENDU DES DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Michel GUILLOT, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

**Représenté:**

Jean-Marie EMERIC PAR Isabelle LOMBART, Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON, Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Michèle BORFIGA par Eric BARALE, Geneviève CERAGIOLI par Georges BRUN.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 6 avril 2018 par courrier à leur domicile.

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 16 mars 2018**

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

**Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT**

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 927 du 29/03/2018 : Marché de travaux pour la qualité des eaux de baignades du lac de Saint Etienne de Tinée – Lot n°2 : Équipements de traitement - avec la SARL MT2E domiciliée à 83690 SILLANS LA CASCADE.

Arrêté Municipal individuel 929 du 11/04/2018 : Avenant n°2 au marché de travaux de rénovation et restructuration de la salle des fêtes et médiathèque – Lot n°4 : Électricité, courants forts, courants faibles – avec l'Entreprise EUROP'ELEC domiciliée à 06516 CARROS.

Arrêté Municipal individuel 930 du 10/04/2018 : Marché de travaux pour la qualité des eaux de baignades du lac de Saint Etienne de Tinée – Lot n° 1 : Génie civil – avec la SAS ADBAT.

**386/ Adhésion de la commune de Faucon de Barcelonnette au SIVU de la Bonette-Restefond**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Faucon de Barcelonnette au SIVU de la Bonette-Restefond

**387/ Subventions communales aux associations**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres les subventions suivantes :

Associations	Montants attribués
Association ski études Jean Franco	1000 €
Club des sports d'Auron	4580 €

**388/ Subvention Lycée agricole de Digne – Voyage en Irlande**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de contribuer au financement du projet de voyage en Irlande d'un stéphanois, élève du Lycée Agricole de Digne par le versement d'une subvention de 150 € au lycée.

**389/Budget Général – Compte administratif 2017 et affectation du résultat**

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2017 et des reports de l'exercice précédent, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif et procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

**390/ Budget annexe du service transport : Approbation du compte administratif 2017**

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2016, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite et adopte le compte administratif.

**391/ Budget annexe des services annexes de la station : Approbation du compte administratif 2017**

Après lecture des opérations réalisées pour la section de fonctionnement au cours de l'exercice 2016 et du report de l'exercice précédent, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif

**392/ Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2017**

Madame le Maire communique les comptes de gestion 2017 transmis par le receveur communal et précise que les écritures sont conformes à celles retracées par les comptes administratifs .

Ces documents sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

**393/ Vote des taux communaux 2018**

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2018 les taux communaux de 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation : 18,74 %  
Taxe sur le Foncier Bâti : 12,60 %  
Taxe sur le Foncier non Bâti : 33,08 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les taux et documents présentés.

### 394/ Services annexes Auron- Tarifs été 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'intégralité de la proposition de tarifs, pour les activités de la saison estivale 2018, présentée par la Société d'Économie Mixte des Cîmes du Mercantour.

### 395 / Couverture de la piscine d'Auron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 contre): approuve le projet présenté dont le montant s'élève à 985 320 € HT et sollicite l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

Montant du projet :	985 320 € HT
Participation Région	200 000 €
Participation Département:	471 192 €
Participation communale	314 128 €

### 396/ Bail emphytéotique centrale hydroélectrique de l'Ardon

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention, 1 contre) : approuve le bail emphytéotique à intervenir avec la Société CH ARDON sur les parcelles suivantes :

Sectio n	N°	Lieudit	Surface
M	747	La Pinatelle	00 ha 10 a 67 ca
P	224	Blions	04 ha 00 a 00 ca
P	228	Blions	15 ha 32 a 00 ca
P	367	Demandols supérieur	13 ha 82 a 51 ca
Q	381	La Vacherie	00 ha 36 a 85 ca

Soit une surface totale 35 ha 62 a 03 ca

Pour une durée de 60 ans , moyennant le versement d'une redevance annuelle fixée à 10% du chiffre d'affaires hors taxe de la vente d'énergie générée par la centrale pour les 15 premières années et à 15% les années suivantes, le montant de cette redevance ne pouvant être inférieure à 50 000 €, à l'exception de la 1<sup>ère</sup> année de versement.

ETAT CIVIL

Le Maire,  
  
Colette FABRON

